

Distr.
GENERALE

A/AC.96/820
5 octobre 1993

FRANCAIS
Original: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF DU PROGRAMME
DU HAUT COMMISSAIRE

Quarante-quatrième session

RAPPORT DE LA REUNION DU SOUS-COMITE
CHARGE DES QUESTIONS ADMINISTRATIVES ET FINANCIERES

I. INTRODUCTION

1. La réunion du Sous-Comité chargé des questions administratives et financières (le Sous-Comité) du 1er octobre 1993 est ouverte par son Président, l'Ambassadeur J.F. Boddens-Hosang (Pays-Bas). Le Président souhaite la bienvenue aux délégués et au Haut Commissaire adjoint par intérim, Monsieur G. Walzer. Dans ses remarques liminaires, le Président introduit les points de l'ordre du jour provisoire (EC/SC.2/61). L'ordre du jour proposé est adopté.

2. Le Président suggère de regrouper les points de l'ordre du jour afin de tirer le meilleur parti du temps alloué. Cette suggestion est approuvée par le Sous-Comité.

II. DECLARATION DU HAUT COMMISSAIRE ADJOINT PAR INTERIM

3. A l'invitation du Président, le Haut Commissaire adjoint par intérim prononce une déclaration liminaire. Monsieur Walzer note le départ de M. M. Douglas Stafford, ancien Haut Commissaire adjoint, qui a été nommé à un poste important au sein du Gouvernement des Etats-Unis. Il poursuit en exprimant la reconnaissance du Haut Commissaire et du HCR pour le travail bien accompli par l'ancien Haut Commissaire adjoint. Sous l'impulsion du Haut Commissaire, et secondé par le Sous-Comité, M. Stafford a pu contribuer de manière véritablement remarquable à la capacité

opérationnelle du HCR, centrant ses efforts sur la mise en oeuvre des activités, l'efficacité et la responsabilité. Il a également plaidé avec enthousiasme en faveur de la transparence et du dialogue; c'est également un homme animé par une profonde passion et une totale loyauté.

4. Le Haut Commissaire adjoint par intérim poursuit en commentant des questions générales de gestion qui sont réputées importantes dans le contexte de l'action globale du HCR. Il souligne que la mise en oeuvre efficace, la rentabilité et la rapidité demeurent parmi les principaux objectifs du HCR. Grâce au renforcement de la capacité de réponse opérationnelle et à l'amélioration des systèmes financiers et du suivi assorti du perfectionnement des systèmes d'information, le HCR a pu non seulement faire face à la croissance assez sensible et plutôt soudaine des activités, mais également maintenir et, de l'avis du Haut Commissaire adjoint par intérim, améliorer la qualité de ses opérations. Compte tenu de l'évolution rapide des sollicitations dont le Haut Commissariat a fait l'objet et de l'environnement opérationnel en constante mutation, il convient de poursuivre l'action sur tous ces fronts. Il évoque ensuite un rapport paru récemment dans un quotidien qui contient un certain nombre d'allégations mettant en cause un collaborateur du HCR dans le contexte des activités d'achat du Haut Commissariat. Il fait connaître au Sous-Comité les résultats de l'enquête approfondie que le Haut Commissaire a entreprise à la suite de ces affirmations; elle n'a trouvé aucune preuve d'abus d'autorité ou d'actions inappropriées compromettant les intérêts du Haut Commissariat.

5. Abordant les ressources et les besoins actuels, le Haut Commissaire adjoint par intérim note qu'en termes monétaires, après une décennie de stabilité relative, avec des dépenses pour tous les programmes équivalant en moyenne à 500 millions de dollars des Etats-Unis par an, en 1991 et 1992 le HCR a connu une croissance brusque et spectaculaire. Cette expansion est essentiellement due aux événements dans le Golfe persique puis dans l'ancienne Yougoslavie, mais également au fait que le rapatriement librement consenti est devenu une solution viable dans plusieurs situations majeures et persistantes de réfugiés. Il demande aux Etats membres d'accorder un appui soutenu afin de mener à bien les nombreux programmes humanitaires pour 1993. En ce qui concerne 1994, si l'on prévoit que les dépenses pour certains des principaux programmes actuels diminueront, par exemple au Cambodge et en Asie du Sud-Est, il remarque qu'il est peu probable que les besoins globaux dans le secteur humanitaire diminuent de manière sensible. Il remercie les pays d'asile et les pays donateurs des efforts qu'ils ont déployés pour soutenir le HCR.

6. L'un des principaux objectifs du Haut Commissariat est toujours de tirer le meilleur parti des ressources limitées dont il dispose. A cette fin, le HCR s'emploie à assurer une plus grande coordination pour répondre à des situations d'urgence complexes. Le Haut Commissaire adjoint par intérim déclare que le HCR a suivi avec grand intérêt le récent examen par le Conseil économique et social (ECOSOC) de la coordination de l'assistance humanitaire. Il note que les débats qui se déroulent actuellement, sous l'égide du Département des affaires humanitaires (DAH), sur la transition des opérations de secours à des activités de reconstruction et de

développement sont capitales afin que le HCR garantisse le caractère durable de ses mouvements de rapatriement librement consenti.

7. Le Haut Commissaire adjoint par intérim évoque la coopération sans parallèle et extrêmement efficace du HCR et du Programme alimentaire mondial (PAM). Récemment, les deux institutions ont achevé une série d'entretiens sur la manière d'accroître encore leurs relations de travail. Il indique également que le HCR révisé ses contacts avec les institutions de Bretton Woods et d'autres organes financiers en vue de solliciter leur soutien, particulièrement en ce qui concerne l'assistance aux rapatriés. Les relations de travail plus étroites qui s'établissent entre le HCR et le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) sont également citées. Le fait que le PNUD ait assumé, en juillet 1993, le rôle d'animateur du processus de la Conférence internationale sur les réfugiés centraméricains (CIREFCA) en juillet 1993 est un exemple concret de cette coopération réussie.

8. Si le HCR s'efforce d'établir des partenariats avec d'autres organes des Nations Unies, il est également convaincu qu'il est nécessaire de renouveler et de renforcer son association avec les organisations non gouvernementales (ONG). Pour cette raison, le Haut Commissaire a lancé une série de consultations avec les ONG afin d'améliorer la collaboration entre celles-ci et le HCR. Ces consultations et les initiatives apparentées ont reçu le nom de processus PARINAC (Partenariat en action). Après une série de réunions préparatoires régionales avec des ONG dans le courant de 1993 et en 1994, une Conférence mondiale PARINAC du HCR et des ONG se tiendra à Oslo en juin 1994, à l'invitation du Gouvernement norvégien.

9. Le Haut Commissaire adjoint par intérim rappelle ensuite que lorsqu'on parle de ressources, il est important de se souvenir que la plus grande ressource du HCR est son personnel. Il évoque le dévouement avec lequel les fonctionnaires s'acquittent de leur travail, souvent réalisé dans des circonstances extrêmement dangereuses. Plusieurs collègues ont perdu la vie en accomplissant leur devoir; il présente ses condoléances à leurs familles et amis. Il note que les considérations de sécurité du personnel préoccupent profondément le Haut Commissaire.

10. Le Haut Commissaire adjoint par intérim achève sa déclaration en remerciant le Président pour l'appui et les conseils qu'il a prodigués aux débats du présent Sous-Comité durant l'année écoulée.

III. RAPPORT SUR LES TRAVAUX DES REUNIONS PERIODIQUES

11. Le Président donne un aperçu général des travaux des réunions périodiques du Sous-Comité. Le Sous-Comité passe alors à l'adoption des projets de rapports de la réunion conjointe du 18 mai 1993 des Sous-Comités chargé des questions administratives et financières et plénier sur la protection internationale (EC/1993/SC.2/CRP.17), ainsi que de la réunion du 19 mai 1993 du Sous-Comité (EC/1993/SC.2/CRP.18). Ces deux rapports sont adoptés sans changement.

IV. PROGRAMMES ET SITUATION FINANCIERE DU HCR

12. Le Président appelle l'attention du Sous-Comité sur les documents relatifs aux points regroupés de l'ordre du jour: le document A/AC.96/808 (Parties I à VI) intitulé "Activités du HCR financées par les fonds constitués au moyen de contributions volontaires: rapport pour 1992-1993 et projet de budgets-programmes pour 1994; le document A/AC.96/813, "Présentation générale des activités du HCR: rapport pour 1992-1993"; le document E/1993/20, "Rapport du Haut Commissaire des Nations Unies pour les réfugiés au Conseil économique et social"; le document A/AC.96/816, "Activités du HCR financées sur les fonds constitués au moyen de contributions volontaire: Rapport pour 1992-1993 et projet de budget-programmes pour 1994: Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires", le document A/AC.96/810, "Rapport sur l'état des contributions au fonds du HCR constitués au moyen de contributions volontaires au 31 mai 1993; et les documents de séance qui donnent des mises à jour des projections du HCR en matière de programmes et de financement (EC/1993/SC.2/CRP.19) et des mouvements de rapatriement consenti (EC/1993/SC.2/CRP.23).

13. Le Président invite alors le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations à introduire les points pertinents de l'ordre du jour.

14. M. E. Morris, Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations, déclare que le point important dans les points regroupés de l'ordre du jour intitulé "Programmes et situation financière du HCR" est l'objectif des Programmes généraux de 1994. Il note que les estimations budgétaires actuelles pour les Programmes généraux de 1993 demeurent fixées à 413,6 millions de dollars. Bien que des besoins nouveaux et additionnels soient apparus au moment de l'examen budgétaire en août 1993, il en a été tenu compte dans l'objectif approuvé des Programmes généraux de 1993.

15. En ce qui concerne 1994, les estimations budgétaires initiales pour les Programmes généraux de 1994 s'élèvent à 418 523 000 dollars. Les ressources du Fonds extraordinaire et de l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti sont les mêmes qu'en 1993, alors que la Réserve du Programme pour 1994 s'élève à 33,9 millions de dollars. Il déclare qu'après l'examen des besoins pour 1994 au titre des Programmes généraux qui sera mené fin 1993, le HCR fournira au Sous-Comité une mise à jour des besoins.

16. En ce qui concerne les Programmes spéciaux, le Directeur fait référence à la mise à jour pour 1993 qui se trouve à l'annexe du document de séance EC/1993/SC.2/CRP.19. Il note que, comparativement aux montants indiqués dans la Présentation générale (voir tableau V.3 du document A/AC.96/813), les estimations des besoins pour 1993 ont été révisées à la baisse. Cela est essentiellement dû à des difficultés rencontrées dans l'exécution de certains Programmes spéciaux du HCR. Il souligne néanmoins que certains programmes de rapatriement en Afrique, dans la Corne de l'Afrique et en Afrique de l'Ouest, ont été révisés à la hausse.

17. En ce qui concerne les activités de rapatriement, particulièrement au titre de Programmes spéciaux, il précise que les informations qui se trouvent sous forme de tableaux à l'annexe du document EC/1993/SC.2/CRP.19 doivent être complétées par le document sur le rapatriement librement consenti (EC/1993/SC.2/CRP.23).

18. Le Directeur conclut sa présentation en précisant que, à ce stade, les estimations pour les Programmes spéciaux de 1994 sont données à titre indicatif.

A. Programmes généraux et spéciaux

19. Un certain nombre de délégations déclarent approuver l'objectif proposé pour les Programmes généraux de 1994. Plusieurs délégations soulignent la nécessité de financer intégralement les Programmes généraux essentiels. Une délégation affirme que c'est une priorité élevée puisque les Programmes généraux fournissent un cadre pour une utilisation rentable des ressources. Etant donné la nature des décisions sur les Programmes généraux, il y a un avantage inhérent à examiner constamment si les ressources programmées sont nécessaires ou non; d'autre part, les crédits octroyés aux Programmes spéciaux sont en quelque sorte immobilisés pour des projets spécifiques, puisqu'il ont été accordés pour un objectif particulier. Il est souligné que le Sous-Comité devrait poursuivre l'examen de la validité de la distinction entre les Programmes généraux et spéciaux.

20. Un certain nombre de délégations évoquent la souplesse autorisée par l'existence du Fonds extraordinaire, de la Réserve du programme et de l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti. Elles estiment que la possibilité d'utiliser rapidement ces fonds a sauvé de nombreuses vies et a réduit le nombre d'appels qui doivent être lancés. Une délégation déclare qu'il est nécessaire de trouver une méthode propre à garantir une souplesse comparable dans l'utilisation des contributions aux Programmes spéciaux.

21. Une délégation demande une évaluation prudente des possibilités de financement en 1994.

22. Une délégation (Etats-Unis d'Amérique), soulignant la priorité des Programmes généraux, déclare qu'elle a porté sa contribution aux Programmes généraux en 1993 à 91 millions de dollars, notamment une contribution récente non affectée de 19 millions de dollars. Une autre délégation (Australie) affirme qu'elle a accru sa contribution aux Programmes généraux de 5 %. La délégation du Danemark déclare qu'elle annoncera une contribution aditionnelle au HCR au cours de l'Assemblée plénière du Comité exécutif.

23. Quelques délégations posent des questions spécifiques sur des thèmes relatifs aux programmes, par exemple l'allocation disproportionnée de bourses d'études universitaires par rapport aux populations réfugiées, l'absence d'allocations financières prévues pour certains programmes, etc.

24. Une délégation déclare qu'il est difficile d'obtenir un chiffre exact des dépenses du Siège. Elle présente des commentaires dans le même sens à propos du rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires (CCQAB) (A/AC.96/816).

25. Plusieurs délégations soutiennent les projets à impact rapide et soulignent l'importance de faire participer aussitôt que possible des institutions de développement aux programmes de réintégration.

26. En ce qui concerne les partenaires d'exécution, un certain nombre de délégations, soulignent l'importance de l'initiative du Haut Commissaire de lancer le processus PARINAC.

27. Une autre délégation déclare qu'il est difficile d'approuver isolément l'objectif proposé pour les Programmes généraux de 1994, sans disposer d'un aperçu général des besoins totaux. Il est donc proposé que le paragraphe 81 b) du document A/AC.96/813, qui présente l'une des propositions liées aux Programmes généraux appelant l'approbation du Comité exécutif soit amendé en ajoutant le texte suivant:

"et reconnaître que, compte tenu des estimations actuelles proposées pour les activités au titre des Programmes spéciaux pour 1994, l'estimation globale des besoins financiers s'élèvera, sous réserve de la disponibilité de fonds, à environ 1,2 milliard de dollars."

28. Cet amendement est accepté par le Sous-Comité. Avec cet amendement, le Sous-Comité recommande au Comité exécutif d'approuver toutes les propositions du paragraphe 81 du document A/AC.96/813.

B. Documentation

29. M. Morris attire l'attention sur le rapport du CCQAB, particulièrement ses observations sur la documentation. Il déclare que le CCQAB a demandé un remaniement radical. En résumé, le CCQAB souhaite un document d'une centaine de pages qui remplacerait la "Présentation générale" et qui ne contiendrait que des informations sur les budgets de l'administration et de l'appui aux programmes, par exemple le budget révisé pour 1993 et le budget proposé pour 1994; ces informations seraient présentées par programme dans les pays concernés et au Siège. Le CCQAB estime que cette information peut être trouvée dans le document A/AC.96/808, parties I-VI, mais souhaite qu'elle soit plus aisément accessible dans un seul document. D'après la proposition du CCQAB, les "chapitres par pays", continueraient d'être publiés, mais il se concentreraient sur des questions de programmation plutôt que sur l'appui aux programmes et les dispositions administratives. M. Morris propose qu'une future réunion du Sous-Comité examine en détail la question de la documentation.

30. Un certain nombre de délégations remercient le secrétariat pour l'exhaustivité et la transparence accrue de la documentation. En ce qui concerne les commentaires spécifiques du CCQAB sur la documentation, plusieurs délégations indiquent que le principal objet de la documentation est d'être utile au Comité exécutif et au Sous-Comité et non au CCQAB, dont

le rôle est, par nature, consultatif. De nombreuses délégations soulignent que la documentation est trop volumineuse et encombrante et devrait donc être rationalisée et regroupée. A cet égard, il est également noté que l'ordre du jour est beaucoup trop vaste. Une délégation propose que le Sous-Comité ne traite qu'un seul document "essentiel", semblable à la Note sur la protection internationale. Ce document essentiel pourrait se concentrer sur la programmation, la gestion et les questions budgétaires et devrait être similaire à la Présentation générale (A/AC.96/813). D'autres thèmes pourraient être examinés lors des réunions périodiques du Sous-Comité afin de ne pas surcharger l'ordre du jour. Une autre délégation déclare qu'il convient de dresser une liste des questions de première importance et de définir un calendrier de discussion de ces thèmes.

C. Rapatriement librement consenti

31. Un certain nombre de délégations se félicitent du document sur le rapatriement librement consenti. Une délégation remarque qu'une approche plus cohérente doit être adoptée lorsque l'on cite des statistiques sur le rapatriement librement consenti. Une délégation suggère que, dans les situations où le rapatriement collectif rencontre des difficultés, le HCR prenne des mesures pour faciliter le rapatriement de petits groupes de réfugiés.

D. Financement

32. M. E. Chipman, Chef du Service du financement des programmes, donne une actualisation de la situation financière. Au 30 septembre 1993, les contributions totales aux Programmes généraux s'élevaient à 283 millions de dollars. Avec le report de 70 millions de dollars de 1992, le HCR a maintenant atteint 85 % de son objectif pour les Programmes généraux, soit 353 millions de dollars.

33. Le Chef du Service du financement des programmes exprime la gratitude du HCR aux donateurs qui ont consenti un effort particulier pour contribuer aux Programmes généraux. Il attire également l'attention sur un bulletin préparé par la Division des relations extérieures qui présente des informations sur les Programmes généraux et sur leur importance.

34. En ce qui concerne les Programmes spéciaux, M. Chipman donne une mise à jour de la situation du financement pour l'Afghanistan, le Mozambique, la Somalie et l'ancienne Yougoslavie. Il attire également l'attention sur les besoins au Tadjikistan, au Bénin, au Ghana et au Libéria.

35. Pour terminer sa présentation, M. Chipman souligne qu'une forte réponse des donateurs est nécessaire lors de la Conférence sur les annonces de contributions qui se tiendra à New York le 10 novembre 1993.

36. Un certain nombre de donateurs font état de leurs propres difficultés financières et suggèrent au HCR d'élargir sa base de donateurs, surtout dans la mesure où il n'est plus possible de compter sur de nombreux donateurs traditionnels pour satisfaire intégralement les besoins budgétaires du HCR.

V. QUESTIONS SPECIFIQUES LIEES AUX PROGRAMMES

37. Le Président demande au Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations de faire une brève présentation de ce groupe de points. Dans son introduction, M. Morris appelle l'attention sur les documents suivants: Rapport synthétique du Groupe de travail interne du HCR sur la gestion des programmes et la capacité opérationnelle (EC/1993/SC.2/CRP.20); Actualisation de la capacité du HCR à faire face aux situations d'urgence (EC/1993/SC.2/CRP.21); Les réfugiés et l'environnement (EC/1993/SC.2/CRP.22); La coopération du HCR avec le Programme alimentaire mondial (EC/1993/SC.2/CRP.31).

A. Groupe de travail sur la gestion des programmes et la capacité opérationnelle

38. Débattant du rapport synthétique du Groupe de travail sur la gestion des programmes et la capacité opérationnelle, M. Morris souligne certaines des considérations de politique générale traitées par le Groupe de travail.

39. Un certain nombre de délégations se félicitent de la ténacité de la direction du HCR dans l'identification des problèmes de programmation et dans la suggestion de solutions appropriées. Toutefois, plusieurs délégations estiment que les responsabilités accrues que l'on prévoit de leur déléguer doivent être étayées par une formation adéquate du personnel. Une approche graduelle, conjuguée avec une formation appropriée, est donc recommandée. Un certain nombre de délégations soulignent également qu'une délégation accrue de pouvoirs requiert une plus grande responsabilité. Une délégation critique le langage du Rapport synthétique.

40. Dans ses commentaires sur les interventions, M. Morris fait remarquer que le HCR dispose désormais de deux nouveaux administrateurs chargés de la formation dont la responsabilité consiste à donner aux cadres sur le terrain la formation nécessaire. Le Haut Commissariat a également l'intention de publier une version plus courte et plus accessible du chapitre 4 du Manuel du HCR afin de faciliter les choses.

B. Capacité de réaction d'urgence

41. Le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations, présentant ce point de l'ordre du jour, rappelle au Sous-Comité que le renforcement de la capacité du HCR à faire face aux situations d'urgence a été l'un des trois objectifs établis par le Haut Commissaire à sa prise de fonction. Il se réfère à deux nouveaux atouts venant renforcer la capacité de réaction d'urgence du HCR. Pour faire face au besoin crucial identifié dans le domaine de l'appui administratif, le HCR a créé une réserve de 11 administrateurs, soit quatre administrateurs principaux chargés des situations d'urgence et sept assistants pour les questions administratives et financières dans les situations d'urgence. Ces 11 fonctionnaires ont suivi un programme de formation global de trois mois et 10 d'entre eux ont été déployés dans des opérations d'urgence ou des opérations ayant d'importants besoins administratifs. Une autre initiative a pour but de s'assurer que la capacité de réaction d'urgence du HCR tient

compte du besoin spécifique des groupes vulnérables moyennant l'intervention rapide d'agents communautaires convenablement formés. La disponibilité de ces agents communautaires, formés et informés par le HCR, particulièrement concernant les Lignes directrices pour la protection des femmes réfugiées et les Principes directeurs concernant les enfants réfugiés est désormais garantie moyennant un accord de confirmation avec Rädde Barnen (Suède). Il convient de citer une troisième initiative, la reconduction de l'accord avec la Norvège et le Danemark concernant l'accord stand-by avec les pays nordiques.

42. Plusieurs délégués se déclarent satisfaits du Rapport global fourni sur la capacité de réaction d'urgence du HCR. Il est généralement reconnu que la capacité de réaction du HCR est désormais bien établie et plusieurs délégués se déclarent satisfaits des efforts de coopération avec les ONG, les gouvernements et les institutions des Nations Unies dans le cadre de mesures d'intervention d'urgence du HCR. Plusieurs délégués expriment leur satisfaction devant le recours aux volontaires des Nations Unies et encouragent autant que faire se peut l'utilisation de cette ressource précieuse et rentable pour faire face à des crises de réfugiés. Il est admis que les effectifs de réserve ne peuvent se substituer à une dotation en personnel à plus long terme et une délégation suggère au HCR d'anticiper davantage en engageant des ONG locales pour faire face aux besoins en personnel à plus long terme. On avance également que les efforts du HCR pour renforcer les opérations d'urgence doivent être complétés par l'action de l'ensemble du système des Nations Unies. Dès les tout premiers stades d'une situation d'urgence, il convient d'établir des liens entre le HCR et le DAH, ainsi que d'autres partenaires dans le domaine des secours humanitaires internationaux tels que le Programme alimentaire mondial (PAM) et le Comité international de la Croix-Rouge (CICR). Une autre délégation souligne l'importance de maximiser les ressources financières en privilégiant les appels conjoints dans les situations d'urgence. Une délégation se félicite de l'initiative du HCR d'améliorer sa capacité administrative.

C. Environnement

43. M. Morris présente le Coordonnateur principal pour les questions de l'environnement, M. K. Watanabe. Il déclare que le document (EC/1993/SC.2/CRP.22) constitue un rapport intérimaire sur les travaux accomplis par le Coordonnateur principal et il propose d'examiner de plus près la question de l'environnement lors de la prochaine réunion du Sous-Comité.

44. Plusieurs délégations se félicitent de la nomination du Coordonnateur principal pour les questions de l'environnement et se déclarent satisfaites des efforts déployés pour élaborer les Principes directeurs concernant la gestion environnementale des sites de réfugiés, et constituer les bases de données connexes.

45. Deux délégations font allusion aux problèmes écologiques causés par la présence importante de réfugiés dans leur pays et demandent au HCR de prendre des mesures concrètes pour régler ces problèmes.

46. Une délégation demande l'établissement de rapports réguliers à l'intention du Sous-Comité sur le suivi des questions environnementales.

D. Coopération entre le HCR et le PAM

47. Le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations a informé le Sous-Comité des progrès accomplis par les deux institutions dans l'examen de leurs accords de travail. Il insiste sur le lien unique de coopération existant entre le HCR et le PAM. Il souligne qu'il est important pour le PAM de disposer des ressources nécessaires pour faire face aux situations d'urgence, particulièrement sous la forme d'un Compte de réaction immédiate, intégralement approvisionné.

48. Le Président demande à M. B. Szynalski, Chef du Service des secours en cas de catastrophe du PAM, de compléter les remarques faites par le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations. M. Szynalski souligne que l'objectif des accords entre le HCR et le PAM est d'accroître les avantages comparatifs des deux institutions. Il faut observer que le PAM présente des avantages incontestables dans les domaines de la logistique et du transport. Il se réfère également à l'initiative du HCR et du PAM d'établir des programmes de formation conjoints sur le suivi de la situation alimentaire dans les crises de réfugiés. M. Szynalski fait également référence à l'intention du PAM d'établir des équipes de réaction d'urgence.

49. Une délégation lance un appel pressant à d'autres délégations pour aider le PAM à renforcer sa capacité d'intervention d'urgence. Alors que le HCR dispose de postes budgétaires flexibles tels que le Fonds extraordinaire, l'Allocation générale pour le rapatriement librement consenti et la Réserve du programme, le PAM n'a pas de mécanismes budgétaires aussi développés. Si ce problème n'est pas résolu, la réponse globale à une situation de réfugiés ne répondra pas aux attentes du fait de pénuries alimentaires. Une autre délégation pose des questions précises sur la surveillance nutritionnelle et l'entreposage. Une délégation affirme que les gouvernements doivent être également consultés pour l'examen des accords de travail passés entre le PAM et le HCR. Une autre délégation demande si le HCR envisage la signature de mémorandums d'accord avec d'autres organisations, sur le modèle de celui qui existe entre le PAM et le HCR.

50. Répondant à cette dernière question, M. Morris fait observer que plusieurs mémorandums de ce type existent déjà mais qu'aucun d'entre eux n'est aussi spécifique et détaillé que celui qui a été signé par le PAM et le HCR.

VI. EVALUATION

51. Le Président présente le Chef de la Section d'évaluation centrale du HCR, Monsieur L. Martin, et l'invite à commenter les documents portant sur le premier groupe de points abordé, soit le document A/AC.96/809 intitulé "Activités d'évaluation du HCR" et le document EC/1993/SC.2/CRP.27, "La politique du HCR concernant les femmes réfugiées: Résumé d'évaluation".

52. Un certain nombre de délégations se félicite des efforts du HCR pour renforcer la fonction d'évaluation, observant que l'échelle et la complexité croissantes des activités du HCR exigent de plus en plus des examens systématiques des questions de politique et de programme clés. Plusieurs délégations rendent hommage à la portée, la qualité et l'importance des questions traitées dans le programme de travail de la Section d'évaluation centrale et déclarent attendre avec intérêt les résumés des évaluations en cours.

53. L'importance d'intégrer l'expérience acquise lors des activités d'évaluation dans l'élaboration de la politique, la planification de stratégies et la conception des programmes est soulignée par une délégation. Elle demande que le rapport ultérieur présenté au Comité exécutif indique la façon dont le HCR utilise ses conclusions d'évaluation pour améliorer la programmation. Un certain nombre de délégations suggère l'utilité de fournir au Sous-Comité des renseignements supplémentaires sur le suivi des évaluations achevées. Une délégation encourage également le HCR à étudier la possibilité d'entreprendre des évaluations en collaboration avec d'autres organisations et les donateurs, particulièrement dans le cas de situations d'urgence complexes. Une autre suggère l'évaluation de la capacité institutionnelle des agents d'exécution. Une autre délégation suggère aussi au HCR d'inviter les pays donateurs à participer aux évaluations conjointes.

54. Un certain nombre de délégations se déclarent satisfaites de l'évaluation de l'impact de la politique du HCR sur les femmes réfugiées; les efforts du HCR visant à intégrer la politique dans les activités de programme seront soutenues. En même temps, les orateurs ont pris note de la conclusion de l'évaluation selon laquelle l'incidence de la politique a été inégale, et selon laquelle des obstacles importants s'opposent encore à sa mise en oeuvre effective. Les délégations approuvent un large éventail des recommandations présentées dans le résumé de l'évaluation, particulièrement celles qui ont trait à l'évaluation des besoins, au suivi et à la responsabilité. Une délégation souligne l'importance de la compilation de statistiques distinctes par groupe d'âge et appartenance sexuelle. Une autre délégation souligne que le Comité exécutif doit être tenu informé de la mise en oeuvre des recommandations touchant à l'évaluation de la politique concernant les femmes réfugiées.

55. L'évaluation approfondie du programme du HCR relatif à l'assistance et la protection internationale accordées aux réfugiés (E/AC.51/1993/2) ainsi que les recommandations et conclusions du Comité du programme et de la coordination (CPC) sur l'étude d'évaluation (A/48/16 (Partie I)) est présentée par M. B. Deschamp de l'Unité de la politique des programmes.

56. Plusieurs délégations appuient l'essence des recommandations figurant dans le rapport. Une délégation estime que l'éventail des questions couvertes dans l'évaluation, par exemple la nécessité d'une planification de stratégies, une programmation et une budgétisation multiannuelles, le lien entre les Programmes généraux et spéciaux, sont indispensables à l'efficacité des opérations du HCR.

57. Il est décidé d'étudier systématiquement lors des prochaines réunions périodiques du Sous-Comité les recommandations de l'évaluation. Si possible, ces recommandations devront être examinées parallèlement aux travaux actuels du Sous-Comité.

VII. QUESTIONS FINANCIERES ET DE GESTION

58. Dans sa présentation de ce groupe de points à l'ordre du jour, le Président souhaite une chaleureuse bienvenue à Mme Lynn Wallis, le nouveau Directeur de la Division du Contrôleur et des services de gestion.

59. Le Contrôleur traite des trois points de l'ordre du jour, soit les comptes de 1992 et le rapport de vérification des comptes (A/AC.96/811, A/AC.96/812, A/AC.96/816), les nouveaux locaux du Siège du HCR (EC/1993/SC.2/CRP.29) et la proposition visant à établir un Inspecteur des activités opérationnelles (EC/1993/SC.2/CRP.28).

A. Comptes et rapport de vérification des comptes

60. Les vérificateurs des comptes ont accueilli favorablement l'état des comptes de 1992. Le Contrôleur précise que le HCR a déjà pris des mesures pour répondre aux préoccupations soulevées dans le rapport des vérificateurs des comptes (A/AC.96/812) concernant la gestion des liquidités, la gestion et la clôture de projets, les activités des systèmes d'information, les achats et la gestion des biens.

61. Une délégation s'exprime sur les rapports de vérification des comptes et indique sa satisfaction devant les mesures prises pour tenir compte des observations des vérificateurs. La délégation demande également si le HCR a l'intention de mettre en oeuvre une stratégie de vérification des comptes pour 1994; le Contrôleur confirme que telle est son intention.

62. Une autre délégation fait remarquer l'importance croissante des trois principes soulevés lors des réunions antérieures du Sous-Comité notamment: la responsabilité du HCR et des partenaires d'exécution; les indicateurs pour une organisation se fondant sur les réalisations; et la planification de stratégies.

B. Nouveaux locaux

63. Le Contrôleur affirme que la construction des nouveaux locaux du HCR progresse de façon satisfaisante et que le HCR compte emménager en mai 1994. Le Haut Commissariat devrait être en mesure au cours des mois à venir de prendre une décision définitive concernant l'option d'achat et de location, particulièrement à la lumière du montant du loyer proposé. Le Sous-Comité sera tenu informé des développements en la matière. Le Contrôleur indique qu'elle a déjà pris des mesures pour répondre aux questions soulevées par le CCQAB (A/AC.96/816), afin d'utiliser les compétences disponibles dans la Section des services de gestion des bâtiments des Nations Unies à New York pour évaluer le niveau du loyer proposé et des frais d'entretien.

64. Une délégation exprime sa préoccupation de voir que l'ensemble du personnel ne pourra être logé dans le nouveau bâtiment. Concernant la gestion des espaces communs, une délégation demande quelle est la superficie consacrée aux services publics et de conférence dans le nouveau bâtiment par rapport à l'ancien. Le Contrôleur estime que les services de conférence du nouveau bâtiment seront bien supérieurs.

C. Inspecteur des activités opérationnelles

65. Concernant la proposition de créer un poste d'Inspecteur des activités opérationnelles le Contrôleur déclare que l'initiative du Haut Commissaire doit être replacée dans le contexte des efforts qu'elle déploie pour renforcer la capacité de gestion du Haut Commissariat. Le poste proposé lui permettrait d'évaluer globalement les réalisations du HCR dans le cadre des opérations sur le terrain. Le HCR estime que le poste proposé d'Inspecteur des activités opérationnelles ne fait double emploi ni avec d'autres postes du Haut Commissariat ni avec le poste d'Inspecteur général actuellement débattu à New York. Néanmoins, le HCR comprend les préoccupations exprimées par le CCQAB et y répondra.

66. Un certain nombre de délégations se déclarent en faveur du concept d'un Inspecteur des activités opérationnelles et approuve l'esprit dans lequel cette proposition a été émise. Une délégation suggère que le poste soit approuvé pour une période de deux ans et que son efficacité soit évaluée à l'issue de cette période. Une délégation déclare qu'une proposition révisée, y compris une description d'emploi détaillée devrait être présentée dans les plus brefs délais au CCQAB, ce qui permettrait d'évaluer le lien entre le poste du HCR et celui du poste proposé d'Inspecteur général des Nations Unies.

67. Le Président demande au Contrôleur de continuer à examiner de près au cours de cet exercice les commentaires du CCQAB concernant le bureau de l'Inspecteur des activités opérationnelles; il demande également que les opinions exprimées lors du débat au sein du Sous-Comité sur cette question soient reprises dans la réponse qui sera faite au CCQAB.

D. Achats internationaux

68. Les points de l'ordre du jour traitant des achats internationaux (EC/1993/SC.2/CRP.24) ainsi que la classification des postes (EC/1993/SC.2/CRP.25) sont présentés par le Directeur de la Division des programmes et de l'appui aux opérations.

69. Concernant les achats internationaux, une délégation se déclare déçue par le retard pris dans l'achat de médicaments. D'autres intervenants déclarent faire confiance aux mécanismes de vérification du système d'achat du HCR dans la mesure où il garantit responsabilité et transparence.

E. Classification des postes

70. Concernant la question de la classification des postes, une délégation estime que des progrès importants ont été accomplis dans l'établissement d'une formule logique qui permettrait le suivi et la

comparaison entre les postes d'appui au programme et d'administration (PSA) et les postes de projet (PP) tant au Siège que sur le terrain.

VIII. RESSOURCES HUMAINES

71. Dans ses remarques liminaires sur cette question et sur le document connexe (EC/1993/SC.2/CRP.26), M. Baquerot, Directeur de la gestion des ressources humaines, souligne le rôle important des consultations entre l'administration et le personnel sur les grandes questions de politique. Il insiste également sur la question des tensions professionnelles et indique les mesures novatrices que le HCR a prises à cet égard.

72. Une délégation souligne l'importance de la sécurité du personnel et de la question des tensions professionnelles dans des situations de plus en plus dangereuses. Sur cette dernière question, la délégation se déclare satisfaite de l'action menée par le HCR et l'encourage à consulter d'autres organisations comme le PAM et l'UNICEF à cet égard. Une autre délégation s'enquiert des mesures prises pour sensibiliser le personnel du HCR à sa politique concernant les femmes réfugiées. Une délégation aborde des éléments dont ne fait pas état le document de séance, soit la nécessité d'établir des liens plus étroits entre les profils de compétences et le besoin de gestion et les conditions de service dans les lieux d'affectation difficiles. Une délégation, se félicitant de ce document de séance, particulièrement de la façon dont il traite les questions de sécurité, le recrutement, l'organisation des carrières et les stratégies de gestion des ressources humaines, fait observer que les précédentes réunions du Sous-Comité ont déjà entendu des déclarations sur les objectifs poursuivis. A son avis, il faut désormais faire des progrès dans la réalisation de ces objectifs, surtout concernant l'organisation des carrières et la formation. Au sujet des femmes, cette délégation a reçu de ses sources d'information sur le terrain des rapports indiquant que le pourcentage des cadres féminins chargés de la protection et des opérations sur le terrain n'augmentait pas et elle s'inquiète de voir que le document de séance ne donne aucun détail sur la présence des femmes aux niveaux supérieurs de la hiérarchie.

73. Le Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines, dans sa réponse aux différentes interventions, précise que davantage d'efforts seront nécessaires pour promouvoir la politique du HCR concernant les femmes réfugiées. Eu égard aux conditions de service dans les lieux d'affectation difficiles, l'importance de cette question est reconnue; toutefois, le système commun des Nations Unies n'est pas forcément adapté aux conditions d'opérations du HCR et limite quelque peu la portée des améliorations que le HCR pourrait apporter en la matière. Concernant la question des compensations accordées au personnel, le HCR exprime l'espoir de voir la Commission de la fonction publique internationale (CFPI) ne pas se limiter à l'aspect des augmentations de salaires pour se concentrer sur les conditions de travail sur le terrain. Dans le cadre des règlements existants, le HCR s'emploie à l'amélioration des conditions de service dans les domaines suivants: acheminement des effets personnels, examen des missions préalables à l'affectation, missions d'achat, gestion des tensions professionnelles, établissement éventuel de comité locaux de demandes de

compensation, etc. La prochaine réunion périodique du Sous-Comité sera saisie d'un rapport sur la condition des femmes au HCR.

IX. QUESTIONS DIVERSES

74. Comme il ne reste aucune autre question à débattre, le Président clôt la réunion en remerciant les délégations de la rapidité avec laquelle elles ont traité tous les points inscrits à l'ordre du jour.